



## Communiqué de Transparency Maroc

La publication de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International constitue pour toutes les associations affiliées à cette organisation, un rendez-vous annuel avec la presse, pour un échange sur la position du pays à l'échelle des nations mais également par rapport aux années précédentes, en vue d'apprécier le progrès ou le recul qu'il enregistre.

Cette occasion de rencontre avec la presse coïncide également avec la publication du rapport sur le Système National d'Intégrité (SNI) et du huitième numéro de Transparency News. Elle vient également au lendemain de la clôture de la troisième Conférence des Etats parties à la convention des Nations Unies contre la corruption fournissant ainsi l'occasion d'apprécier son bilan et les perspectives de la prochaine session qui se déroulera au Maroc en 2011.

Avec une note de 3,3 sur 10 et une 89<sup>ème</sup> place, le Maroc confirme sa régression régulière non seulement à l'échelle mondiale en perdant 9 places mais également à l'échelle arabe et continentale.

Le débat sur cette évaluation négative et sur les voies de progrès dans la gouvernance publique et privée, devrait trouver ses ressorts dans l'analyse du Système National d'Intégrité. A cet effet, Transparency Maroc publie un premier rapport qui sanctionne le travail de recherche et de délibérations publiques entrepris depuis une année, en partenariat avec quatre autres pays arabes, dans le cadre du projet de Transparency International dénommé MABDA. Les principales conclusions qui s'en dégagent confirment clairement les constats effectués par les enquêtes et études précédentes qui ont identifié les niches de corruption dans le système judiciaire, les services publics administratifs et les différents secteurs économiques et sociaux.

Elles corroborent aussi les informations recueillies et livrées régulièrement par l'Observatoire de la corruption qui livre son huitième numéro trimestriel de Transparency News avec ses rubriques d'information et un thème central portant sur la transparence dans la gestion des recettes fiscales. Les prochaines thématiques qui porteront notamment sur le SNI, la réforme de la justice et le blanchiment d'argent fourniront l'occasion d'améliorer davantage encore la compréhension du phénomène et de mieux mobiliser pour l'élimination progressive de ses causes et manifestations les plus dangereuses, en s'inspirant des politiques et des bonnes pratiques qui font partout la preuve de leur efficacité et que la communauté internationale cherche à promouvoir par un cadre institutionnel approprié.

La finalisation des mécanismes d'évaluation de ces actions nationales de lutte contre la corruption, telles qu'elles sont prévues par la Convention des Nations Unies contre la corruption a d'ailleurs constitué le point focal dans l'ordre du jour de la 3<sup>ème</sup> conférence des Etats parties qui s'est achevée à Doha le vendredi 13 novembre. Les compromis qu'elle a laborieusement consacrés sont loin de satisfaire les aspirations de la société civile internationale et les vœux de nombreux pays démocratiques qui aspirent à un système de suivi transparent, inclusif et effectif. Les avancées en matière de rapatriement des avoirs de la corruption et des autres formes de blanchiment du crime organisé ont également été symboliques. Cette conférence permet néanmoins aux pays dont la ratification de la convention correspond à une volonté politique réelle de lutte contre la corruption d'obtenir l'assistance internationale et de motiver leur société civile pour ce faire.

En invitant la prochaine conférence des Etats parties à tenir sa quatrième session sur son sol en 2011, le Maroc affiche cette ambition. Il se lance ainsi un défi qu'il est loin de gagner compte tenu de son classement actuel et du cantonnement de l'essentiel de son engagement jusqu'à présent, dans des déclarations d'intention.

**Rabat le 17 Novembre 2009**